

[Text]

understand. They regard the fact that we are a monarchy and the Queen being the Queen of Britain as making us dependent. I think that that is, for an untutored mind, quite a tenable view. In law, as well, we are dependent on a British act of Parliament if we wish to amend our Constitution. In diplomatic and government circles around the world, there is no question about the independence of Canada.

Senator Bosa: I said, "symbolically".

Mr. Michener: Symbolically the Crown is divided. We have no dependence on Britain because the Queen is also the Queen of Britain, so there is no basis for a symbolical dependence, except with regard to our Constitution and our inability to amend it.

Senator Smith (Colchester): In relation to the Constitution, it is only by our own choice as Canadians that we have not got around to agreeing on how to do it. That is why it still remains a function of the British Parliament.

Mr. Michener: That is true. We cannot agree among ourselves as to how it can be done.

Senator Bosa: With regard to the powers of the Queen, does the Queen exercise those powers only with the advice and consent of the Privy Council for Canada?

Mr. Michener: Yes, but she has some independent powers. For example, with regard to the power of conferring honours, I do not think she would do that with respect to Canada except on advice. Generally speaking, anything relating to Canada that she still does is on the advice of her Canadian ministers.

Senator Flynn: At one point Mr. Mackenzie King made a decision that she would not be able to confer any honours on Canadians. I don't know how he did it, but I know there was abolition of honours granted by the Queen in Canada.

Mr. Michener: There was a resolution of Parliament in 1917 requesting that Her Majesty not confer any hereditary titles, or something like that. I am not exactly sure.

Senator Flynn: After 1935 the same decision was taken. I remember that under the Bennett administration there were some titles such as "Sir". At one point a decision was made that those British honours would be conferred on Canadians. I don't know how it was done, though.

Senator Goldenberg: The last one was in 1946. I received the Order of the British Empire at the last investiture.

Senator Flynn: Right after the war. That was the last time.

The Chairman: We are getting a little scattered in our discussion.

Senator Bosa: Is it fair, then, to assume that the powers of the Queen are more apparent than real?

Mr. Michener: Do you mean her political power?

[Traduction]

mal à s'en convaincre. Notre régime monarchique et le fait que notre Reine soit en même temps Reine de la Grande-Bretagne les portent à croire que notre pays est dépendant. Dans l'esprit d'un citoyen d'un pays autonome, ce point de vue est logique. En outre, juridiquement, nous dépendons d'une loi du Parlement britannique si nous voulons modifier notre Constitution. Dans les milieux diplomatiques et gouvernementaux à l'étranger, il n'est nullement question de l'indépendance du Canada.

Le sénateur Bosa: J'ai dit «symbolique», n'est-ce-pas?

M. Michener: Symboliquement, la Couronne est divisée. Nous n'avons aucune dépendance à l'égard de la Grande-Bretagne car notre Reine est en même temps Reine de la Grande-Bretagne. Par conséquent, il n'y a pas lieu de parler de dépendance symbolique, si ce n'est en ce qui concerne notre Constitution et notre incapacité de la modifier.

Le sénateur Smith (Colchester): En ce qui concerne la Constitution, nous sommes les seuls responsables, en tant que Canadiens, de n'avoir pas réussi à nous entendre sur une formule d'amendement. C'est pourquoi cette fonction relève encore du Parlement britannique.

M. Michener: Vous avez raison. Nous n'arrivons pas à entendre sur la façon de modifier notre Constitution.

Le sénateur Bosa: En ce qui concerne les pouvoirs de la Reine, celle-ci les exerce-t-elle sur les seuls avis et autorisation du Conseil privé du Canada?

M. Michener: Oui, mais elle a en outre certains pouvoirs absolus. Ainsi, il est probable qu'elle ne décernerait des décorations à des Canadiens que sur recommandation d'une autorité compétente. En général, elle n'agit que sur l'avis de ses ministres canadiens.

Le sénateur Flynn: M. Mackenzie King lui avait retiré son pouvoir de décerner des décorations à des Canadiens. J'ignore comment il avait procédé, mais je sais qu'on avait alors aboli certaines décorations décernées par la Reine au Canada.

M. Michener: En 1917, le Parlement a voté une résolution demandant à la Reine de ne pas discerner de titre héréditaire, ou d'autres décorations de même genre. Je ne suis pas trop sûr.

Le sénateur Flynn: Après 1935, on a rendu la même décision. Je me souviens que sous le gouvernement Bennett, il existait certains titres comme celui de «Sir». A Un moment donné, on a décidé que les Canadiens avaient droit à ces décorations britanniques. Je ne sais trop comment on a procédé alors.

Le sénateur Goldenberg: La dernière décoration a été attribuée en 1946. J'ai personnellement été décoré de l'Ordre de l'Empire britannique lors de la dernière attribution de ces décorations.

Le sénateur Flynn: Immédiatement après la guerre. C'était la dernière fois qu'on le faisait.

Le président: Nous passons un peu du coq à l'âne.

Le sénateur Bosa: Alors, est-il juste de croire que les pouvoirs de la Reine sont plus apparents que réels?

M. Michener: Voulez-vous parler de ses pouvoirs politiques?